

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Les travaux extérieurs sur façade et la destruction de l'ensemble du bâtiment n'interviendra qu'après le passage d'une personne compétente pour s'assurer que les nids ne soient plus occupés et la reproduction achevée. Au plus tôt à partir de la semaine 40, s'il n'y a plus d'occupation

.....

.....

Altération Préciser :

.....

.....

Dégradation Préciser :

.....

.....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

.....

Formation continue en biologie animale Préciser :

.....

Autre formation Préciser :

.....

.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : A partir de la semaine 40, après réalisation des travaux de désamiantage et constatation de l'innocuité

ou la date : Si occupation constatée, décalage d'une semaine après vérification

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire

Départements : Maine-et-Loire

Cantons :

Communes : Angers

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Poses de 12 nichoirs artificiels à Martinet noir, de 6 nichoirs artificiels à Hirondelle de fenêtre et 8 nids artificiels à Moineau domestique sur les façades des bâtiments. Ces installations auront lieu avant le début de la prochaine saison de reproduction, soit au plus tard en mars 2023. Ces nids seront installés sur le bâtiment situé au 4, 6, 8 et 10 Place Hubert Cassin (voir plan ci-joint).

.....

.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SE RA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un rapport de synthèse (photos) sera réalisé suite à la pose des nids artificiels et envoyé à la DDT49. Puis des rapports de suivi annuels de taux d'occupation seront envoyés à la DDT 49.

.....

.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Angers
le 07/03/22
Votre signature

Podetha
Groupe Actionnement
Siège Social
12, bd Yves du Poirel - CS 10906
49219 Angers Cedex 01
RCS Angers : 507 201 139